

Le 10 mars 2016



UNE OPPORTUNITÉ HISTORIQUE

Les premières négociations bilatérales PPCR, déflation et nomenclature par corps, auxquelles sont conviées les seules organisations syndicales représentées en CAP, sont l'occasion d'une importante réforme dans la composition future du corps des officiers.

Cette recomposition doit être saisie par toutes les directions mais plus particulièrement encore par la Direction Centrale des Compagnie Républicaine de Sécurité.

Dans l'attente de la finalisation notamment des futures grilles indiciaires, **SYNERGIE-OFFICIERS** a choisi de ne pas diffuser des indices encore soumis à négociations, étant entendu que les grilles actuellement en circulation passent sous silence que le PPCR, réforme fonction publique, comprend pour partie une indiciarisation des primes. Cette indiciarisation, bénéfique pour le calcul de vos futures pensions, aboutira à une augmentation moindre que la simple annonce d'évolution des indices ne le laisse miroiter.

Dans tous les cas, **SYNERGIE-OFFICIERS**, demande à ce que le GRAF soit mis à niveau échelle lettre et bénéficie également aux actuels commandants fonctionnels. Ainsi environ 1800 officiers pourraient en bénéficier et tirer tout le corps vers le haut : à l'inverse de la reflation proposée par certains et de la carrière plane toujours sous-jacente.

Un galonnage et une appellation adaptés doivent sanctionner cette évolution.

Mais pour que cette évolution puisse se concrétiser en CRS, il faut que la Direction Centrale se saisisse de cette opportunité historique pour réattribuer les grades sommitaux dans toutes ses composantes (chefs de bureau, commandant de compagnie USG, autoroutes et montagnes...): déflation du corps des officiers, renomencluration des postes, augmentation des indices sommitaux, création/transferts de postes de Majors Rulp et Mexx .

Comme nous l'avions déjà préconisé en 2015, toutes les USG doivent être nomenclaturées à 3 officiers.

Toutes les unités (USG, autoroutes ...) doivent être ainsi progressivement nomenclaturées :



- *1 commandant de compagnie : N5 avec l'indice sommital et la nouvelle appellation*
- *1 adjoint commandant de compagnie : N4 commandant.*
- *1 officier : grade unique de LT à CNE*

Les officiers de CRS doivent être traités comme les commissaires où un divisionnaire peut être l'adjoint d'un CG ou comme tous les autres officiers d'autres directions où un commandant peut être l'adjoint d'un commandant EF.

Nous disions précédemment qu'il fallait être ambitieux, il y a maintenant une opportunité historique pour réformer et rénover le commandement en CRS, pour attirer et garder les officiers en compagnie.

La DCCRS doit rendre les premiers postes d'officiers et procéder progressivement à leur substitution au départ (mutation, avancement) des actuels titulaires des postes.

La DCCRS doit être ambitieuse pour ses commandants de compagnie et réclamer pour eux le futur exhaussement sommital.

A défaut d'un tel positionnement, les actuels commandants de compagnie, et leurs officiers avec eux, seront les laissés pour compte de la réforme à venir. Ils seront les seuls chefs de service à ne pas être au sommital du corps, comme le sont par exemple les officiers chefs de Circonscription de Sécurité Publique, alors qu'ils en exercent la plénitude des fonctions et des responsabilités.

La réforme doit être structurelle dans les compagnies. Elle doit positionner les commandants des dites compagnies au réel niveau d'un chef de service et reconnaître leur engagement. Dans cette même perspective, et dans la déflation attendue du corps de conception, **SYNERGIE-OFFICIERS** revendique les postes de Chef d'Etat-major dans toutes les Directions Zonales.

SYNERGIE-OFFICIERS qui a toujours pris ses responsabilités est prêt à accompagner cette réforme.

SYNERGIE-OFFICIERS, qui par sa seule signature a obtenu la déflation du corps à 8000, maintient sa volonté d'exhaussement de tout le corps dans le projet toujours plus d'actualité d'un corps unique qui sera l'ultime réforme structurelle adaptée à une police rénovée.